

CONSEIL COMMUNAL DE CHÂTEAU-D'OEX  
Commission gestion-finances COGEFI

**Rapport de la Commission gestion-finances COGEFI, chargée de l'étude du préavis 21/2024, Demande de cautionnement pour la couverture d'un emprunt en faveur de la Confrérie des Eaux du Village de Château-d'Oex**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour cette séance agendée au 23 septembre 2024, la COGEFI était composée de Mmes Karine Raynaud Rossier et Natacha Henchoz, MM. Sylvain Clot, José Lourenço Duque, et Arnaud Morier, et de la rapportrice soussignée, MM. Alexandre Mollien, Président et Jacques-François Pradervand étant excusés.

Le présent préavis porte sur le cautionnement par la Commune d'un emprunt qui sera effectué par la Confrérie des Eaux, sur une période de 4 ans. Par souci de simplification, le besoin de crédit a été calculé sur cette période, afin de ne pas avoir à voter un cautionnement à chaque investissement.

De gros travaux sont prévus par la Confrérie d'ici 2028, notamment le réservoir du Rantez et la station de traitement UV pour les plus urgents et importants.

A la lecture des comptes 2023 de la Confrérie des Eaux du village de Château-d'Oex, il est évident que les liquidités disponibles ne suffisent plus à couvrir la totalité des investissements prévus, ce qui était apparemment le cas jusqu'à présent. Par ailleurs la banque exige un cautionnement de la Commune pour accorder ce prêt, ce qui ne laisse que peu de choix à notre Conseil.

La commission se questionne sur la durée du cautionnement de 20 ans, alors que les travaux devraient être terminés d'ici 5 ans.

Les membres de la Cogefi encouragent la Municipalité à suivre de très près l'évolution des travaux et leur financement et à étudier la possibilité, à court terme, d'une éventuelle reprise de la distribution de l'eau potable par les Services communaux.

Il est encore à relever que le plafond de cautionnement de la Commune se situe à CHF 13'000'000.— et qu'il est engagé à ce jour pour CHF 425'000.--.

**DECISION : les membres de la Commission gestion-finances vous recommandent d'accepter le décide du préavis 21/2024, soit**

**a) d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Château-d'Oex, un prêt destiné à la réalisation des investissements de la Confrérie des Eaux, par un cautionnement d'un montant maximum de CHF 6'400'000.--.**

**b) de fixer la durée de ce cautionnement à 20 ans au maximum.**

**c) d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette affaire.**

Commission gestion-finances  
La rapportrice : Line Rossier

Château-d'Oex, le 24 septembre 2024